

# Les détournements duraient depuis 3 ans

**TÉLÉ-EVOLÈNE** A quelques semaines du début de la saison, l'ouverture de Télé-Evolène est toujours incertaine à cause d'une fraude.

PAR NOEMIE.FOURNIER@LENOUVELLISTE.CH



La société Télé-Evolène est dans la tourmente depuis qu'un membre du conseil d'administration a détourné plus d'un demi-million de francs. DR

Montant perçu, date des premiers prélèvements, méthode utilisée pour le détournement des fonds: de nombreux détails sur l'affaire qui agite Télé-Evolène depuis plusieurs semaines sont connus. Pour rappel, «Le Nouvelliste» annonçait le 4 octobre dernier qu'une dénonciation pénale avait été déposée et qu'une plainte était en cours de rédaction à l'encontre d'un membre du conseil d'administration de la société de remontées mécaniques hérensarde.



**“Il n'a pas été incarcéré. Il peut ainsi se concentrer sur sa défense et sur les moyens de rembourser la société.”**

SÉBASTIEN FANTINI  
AVOCAT DE L'ADMINISTRATEUR INCULPÉ

L'homme est soupçonné d'avoir détourné des centaines de milliers de francs. Il est poursuivi pour faux dans les titres, tentative d'escroquerie, gestion déloyale, voire abus de confiance. S'il reconnaît ses erreurs, il répète qu'il n'avait aucune intention de nuire et qu'il espérait faire profiter la société de ses placements.

Après l'avoir entendu, la procureure chargée du dossier n'a pas jugé qu'il représentait un risque. Il n'a donc pas été incarcéré. «Il peut ainsi se concentrer sur sa défense et sur les moyens de rembourser la société», souligne son avocat, Sébastien Fantini.

## Première fois il y a trois ans

Après l'étude de toutes les pièces bancaires et l'audition du prévenu, la somme détournée par l'administrateur est aujourd'hui articulée. Celle-ci s'élève précisément à 545 541 francs. Et, contrairement à ce qui avait été initialement supposé, les malversations n'ont pas uniquement été réalisées sur l'exercice en cours.

Le premier prélèvement, de 130 000 francs environ, remonte à l'exercice 2019-2020. Près de 225 000 francs ont été détournés l'année suivante, 186 000 l'année dernière et 720 francs au mois de juillet.

Pour parvenir à ses fins, l'homme n'a pas utilisé de subterfuges élaborés. Il aurait modifié des PDF et omis certains mouvements bancaires, afin de créer de faux documents à remettre aux contrôleurs aux comptes.

Il est peu probable que leur responsabilité soit recherchée dans l'affaire. «La fiduciaire chargée de la révision des comptes ne pouvait pas se douter qu'il s'agissait de faux documents», souligne Grégoire Rey, avocat de Télé-Evolène. «Il n'y a ici qu'un seul responsable, au-

jourd'hui aux abonnés absents. Ses bonnes intentions de remboursement d'il y a quelques jours semblent avoir fait long feu. Notre ton va changer.»

## L'heure tourne...

A quelques semaines seulement de la saison d'hiver, la situation est toujours incertaine quant à l'ouverture des remontées mécaniques. «Nous attendons toujours le versement de la subvention communale due depuis juin dernier», justifie Grégoire Rey.

S'il va de soi qu'un manque de liquidités pourrait devenir délicat et que l'argent détourné obligera la société à assainir ses comptes, les experts-comptables affirment que Télé-Evolène n'est pas en situation de surendettement et qu'il n'y a donc aucune raison de déposer le bilan ou de ne pas réussir à boucler la saison qui vient. «Surtout que les créanciers principaux, que j'ai approchés un à un sont tous d'accord d'échelonner leurs factures et de travailler avec nous cet hiver», poursuit l'avocat.

## La subvention communale suspendue

Après avoir observé ces malversations, la commune d'Evolène décidait de suspendre le versement de sa subvention communale. Depuis plusieurs années, elle verse une aide de 550 000 francs à Télé-Evolène afin de garantir l'exploitation du domaine. Sur cette somme, un solde de 300 000 francs n'a pas été versé à ce jour.

«La commune entretient des rapports réguliers avec Télé-Evolène afin d'obtenir des informations claires sur l'état actuel réel et les perspectives de la société, comme les comptes, la liste des créanciers, le budget pour la saison à venir ou la



**“Malheureusement, à ce jour, les informations restent lacunaires et ne permettent pas au Conseil communal de revoir sa position vis-à-vis du solde de l'aide 2022.”**

VIRGINIE GASPOZ  
PRÉSIDENTE D'ÉVOLÈNE

composition du conseil d'administration», explique Virginie Gaspoz, présidente d'Evolène. «Malheureusement, à ce jour, les informations restent lacunaires et ne permettent pas au Conseil communal de revoir sa position vis-à-vis du solde de l'aide 2022.»

Pour Grégoire Rey, «le refus de la commune d'exécuter ses obligations ne relève pas de la mauvaise volonté, mais d'une certaine frilosité. Mais la société n'est pas en faillite et des responsabilités pourraient être engagées si le non-respect de l'engagement de la commune provoque une débâcle.»

Aujourd'hui, l'avocat se dit attristé par les rumeurs infondées. «Le sentiment d'inquiétude est comme ce fichu sentiment d'insécurité en politique. On peut l'attiser par le mensonge, ou l'apaiser par les chiffres et la vérité.»

La commune, de son côté, ne saurait être tenue responsable de la situation. «Une telle affaire, dramatique et inédite, exige de considérer les intérêts de la destination, mais également d'être particulièrement attentifs à l'utilisation des fonds publics», conclut Virginie Gaspoz.



Le président de l'Eglise réformée évangélique du Valais, Gilles Cavin, a rappelé qu'en Valais, «il n'y a jamais eu de discussion de fond sur le sujet». KEYSTONE (PHOTO D'ILLUSTRATION)

## Les pasteurs béniront les homosexuels (ou pas)

**ÉGLISE** Lors de leur dernier synode, les réformés valaisans ont décidé de laisser aux pasteurs le soin de choisir s'ils étaient à l'aise avec l'idée de bénir des mariages civils de couples de même sexe.

Bénir les couples homosexuels en Valais? «Rien ne s'y est jamais opposé», a tenu à rappeler Gilles Cavin, président de l'Eglise réformée évangélique du Valais (EREV). Il répondait alors à une clarification demandée par la paroisse de Sion, en amont de son dernier synode qui s'est tenu samedi 29 octobre dans la salle du Grand Conseil valaisan. Dans un courrier daté du 28 juillet, le Conseil de la paroisse séduisoise demandait expressément au Conseil synodal (exécutif) d'avancer le débat prévu sur la «question de la bénédiction nuptiale des couples de même sexe», initialement prévu pour le printemps 2023.

Les signataires du courrier se montraient alors inquiets: «Le sujet est particulièrement délicat et une unanimité est loin de se dessiner tant chez les ministres que certainement parmi les membres de notre Eglise.» Le mariage civil de personnes de même sexe étant possible en Suisse depuis le 1er juillet 2022, des demandes de bénédiction pourraient de fait être exprimées auprès de ministres valaisans. Le synode est donc interpellé à «tracer des lignes de pratique pastorale» car, «en l'état actuel des choses, [les ministres] sont laissés à leurs seules consciences et décision».

## Le synode ne se prononce pas

Lors de sa prise de parole, Gilles Cavin a rappelé qu'en Valais «il n'y a jamais eu de discussion de fond sur le sujet, à savoir si nous étions pour ou contre la bénédiction de l'union de couples de même sexe». Ainsi, explicitant qu'au sein de l'EREV

«existent des avis divergents sur la question», Gilles Cavin, au nom du Conseil synodal, a proposé de décliner la proposition de clarification demandée par la paroisse de Sion, afin de ne pas avoir à se montrer «doctrinaire» sur ce point. Ce refus de statuer, dans le souci de «maintenir une Eglise forte et unie», permettrait en effet aux pasteurs «d'agir selon leurs convictions personnelles».

Cette souplesse est facilitée par le fait que le règlement ecclésial de l'EREV ne mentionne jamais qu'une union doit être celle d'un homme et d'une femme. Dans le canton de Vaud au contraire, le prochain synode de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud (EERV), prévu les 4 et 5 novembre prochains, doit justement acter la révision de différents articles de son règlement interne afin que les couples de même sexe puissent également accéder à la bénédiction nuptiale.

## Quels couples?

Et si l'option proposée par le Conseil synodal de l'EREV a largement été soutenue par le vote de ses délégués, à 31 voix contre 5, la discussion lancée à Sion samedi dernier a semblé confirmer la pertinence du choix fait par l'exécutif valaisan. «Je suis heureux d'être dans une Eglise ouverte, et qui respecte le pluralisme qui nous caractérise», s'est félicité Robert Zamaradi, pasteur à Monthey. Fabrice Roth, conseiller de la paroisse Martigny-Saxon, a également déclaré que «rester ouvert était un grand avantage».

Toutefois, lorsqu'il a été demandé à Gilles Cavin si des statistiques existaient et si des demandes de bénédiction de couples de même sexe avaient déjà été enregistrées en Valais, le président de l'EREV a indiqué que «rien de formel n'existait à ce sujet-là», et qu'aucun ministre, pour le moment, «n'avait encore célébré d'union de cet ordre». Même constat chez «les Eglises sœurs» où selon Gilles Cavin «cela reste très sporadique, le nombre de demandes étant très faible».

LUCAS VUILLEUMIER,  
PROTESTINFO